

Décembre 2024

Une voie à suivre :

Lutte contre l'inconduite sexuelle à l'égard des femmes autochtones dans les forces armées canadiennes

Prepared by Nishanthini Mahendran, Jared Leedham, and Chloë Carley

**Native Women's
Association of Canada**



**L'Association des femmes
autochtones du Canada**

Ce projet a été rendu possible grâce au financement du Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle du ministère de la Défense nationale.

This project was made possible by funding from the Sexual Misconduct Support and Resource Centre at the Department of National Defence.

Table des matières

L'Association des femmes autochtones du Canada	3
Introduction à la trousse d'outils.....	3
Communautés autochtones au Canada.....	5
Expliquer l'inconduite sexuelle.....	13
Stratégies de prévention.....	17
Pratiques de guérison autochtones	21
Collecte de données et gouvernance.....	24
Conclusion.....	32
Ouvrages cités.....	34
ANNEXE A	35
1. Droits légaux et ressources.....	35
2. Services de soutien pour les survivants.....	35



Traumavertissement : Ce document traite de sujets liés à la colonisation, aux traumatismes historiques et intergénérationnels, à la discrimination et à la violence systémiques, ainsi qu'à l'inconduite sexuelle.

Avis de non-responsabilité : La présente trousse à outils est conçue pour fournir des conseils ou des recommandations d'ordre général aux membres des FAC et du MDN, notamment aux victimes d'inconduite sexuelle au sein des FAC et du MDN. Il incombe à chacun de faire preuve de discernement quant à la meilleure façon d'aborder un cas d'inconduite sexuelle.

L'Association des femmes autochtones du Canada

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation nationale autochtone qui se consacre à la défense des droits et à la représentation des points de vue des femmes autochtones au Canada dans toute leur diversité, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, etc. (Le terme « femmes autochtones » désignera ci-après les femmes autochtones dans toute leur diversité). Incluant les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve, les Indiens inscrits et non inscrits, les personnes privées de leurs droits, les Inuits et les Métis, l'AFAC a été créée dans le but de promouvoir le bien-être des personnes autochtones au sein de leurs communautés et de la société canadienne.¹

Depuis 1974, l'AFAC s'est engagée dans la défense des réformes législatives et politiques visant à promouvoir l'égalité pour les individus Autochtones. Aujourd'hui, l'AFAC est profondément impliquée dans la défense des droits nationaux et internationaux, dans le but de traiter diverses questions, notamment l'emploi, la santé, la prévention de la violence, la justice, l'environnement et la protection de l'enfance. Grâce à ses efforts dévoués en matière de défense des intérêts, d'analyse des politiques et de révision de la législation, l'AFAC œuvre à préserver la culture autochtone et à faire progresser le bien-être de toutes les femmes, familles et communautés autochtones.²

Introduction à la trousse d'outils

En février 2024, l'AFAC a organisé une table ronde virtuelle avec des femmes autochtones membres actuelles et anciennes des Forces armées canadiennes (FAC) et du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) qui ont été victimes d'agressions sexuelles ou d'autres formes d'inconduite pendant leur service.³ Lors de cette table ronde, des membres actuelles et anciennes des FAC et du MDN nous ont fait part de la nécessité d'offrir des services et un

1 (Native Women's Association of Canada, n.d.)

2 Idem.

3 (Native Women's Association of Canada, 2024)

soutien pertinents au sein de la communauté de la défense.⁴ Nous avons en particulier entendu les expériences uniques des femmes autochtones qui servent dans les FAC ou le MDN, et des membres de leurs familles. Les principales conclusions tirées de cette table ronde sont les suivantes :

- Les participantes ont fait part de leur sentiment de ne pas appartenir à la culture patriarcale des FAC/MDN et se sont senties marginalisées en raison de leur identité culturelle et de leur identité de genre.
- Les participantes ont déclaré avoir été victimes d'intimidation et de harcèlement, et avoir été amenées à croire qu'elles devaient accepter ce traitement car il était considéré comme faisant partie de l'institution.
- Les participantes autochtones ont été victimes de discrimination, de harcèlement et d'agression physique.
- Toutes les participantes ont fait part d'expériences de harcèlement sexuel et d'une avalanche continue d'attention non sollicitée, ce qui a eu des répercussions néfastes sur leur bien-être.
- Les participantes ont toutes convenu que les FAC/le MDN n'avaient pas accès à des mécanismes de signalement et à des systèmes de soutien appropriés.⁵

La présente trousse d'outils a été développée par l'AFAC pour les membres des FAC et du MDN. Elle fait partie intégrante de nos efforts continus pour créer un environnement exempt d'inconduite sexuelle et de violence à l'égard des femmes autochtones au sein des FAC et du MDN, ainsi que dans la société canadienne. Conçue à partir des perspectives autochtones, cette trousse offre de précieux conseils et stratégies pour comprendre et traiter les cas d'inconduite sexuelle. Elle vise à donner à tous les membres des forces armées les connaissances et les outils nécessaires pour instaurer une culture de confiance, d'empathie et de responsabilité.

Cette trousse à outils est conçue pour fournir aux membres des FAC et du MDN des connaissances fondamentales sur les perspectives autochtones et les approches culturellement appropriées et tenant compte des traumatismes sur le lieu de travail. Pour cela, elle abordera les sujets suivants :

1. Contextes historiques des communautés autochtones au Canada et contribution des politiques coloniales à la violence actuelle contre les peuples autochtones.
2. Définitions de l'inconduite sexuelle et de ses différentes formes dans un contexte militaire.
3. Stratégies de prévention axées sur les techniques d'intervention et de prévention.
4. Droits légaux en matière de signalement d'une inconduite sexuelle.

4 Idem.

5 Idem.



5. Soutien aux victimes d'agressions sexuelles, notamment en facilitant l'accès aux ressources d'aide aux victimes.
6. Pratiques culturelles autochtones et importance de leur prise en compte dans les mécanismes de guérison et de soutien.
7. Processus de recherche et de collecte de données axés sur les autochtones.

Communautés autochtones au Canada

Le Canada compte plus de 1,8 million de personnes qui s'identifient comme étant membres des Premières nations, Inuits ou Métis. Ces groupes possèdent des histoires, des langues, des cultures et des pratiques traditionnelles uniques.

Premières Nations

Selon le Recensement de 2021, on estime qu'il y a environ 1 127 010 membres des Premières Nations au Canada, incluant les Indiens inscrits et non inscrits.⁶ Le Canada abrite plus de 630 communautés de Premières Nations, qui représentent plus de 50 nations et langues distinctes des communautés autochtones.⁷

Inuit

Inuit, qui signifie « le peuple » en inuktitut, sont un groupe distinct de peuples autochtones qui vivent dans l'Arctique – dans l'Inuit Nunangat (Canada), le Kalaallit Nunaat (Groenland), l'Alaska et la Tchoukotka (Russie).⁸ Selon le Recensement de 2021, il y a environ 69 705 Inuits au Canada, dont une grande partie réside dans l'Inuit Nunangat – « l'endroit où vivent les Inuits ».¹⁰ L'Inuit Nunangat est composé de 4 régions :

- L'Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest et Yukon)
- Le Nunavik (Nord du Québec)
- Le Nunatsiavut (Labrador)
- Le Nunavut¹¹

6 (Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, 2024)

7 Idem.

8 (Simon, 2011)

9 Idem.

10 Idem.

11 Idem.

Métis

Selon le Recensement de 2021, Le Canada compte environ 585 110 Métis.¹² Les Métis sont des personnes d'ascendance mixte autochtone et européenne. Ce terme est souvent utilisé pour désigner une communauté spécifique de personnes, originaire de l'ouest du Canada et remontant à la vallée de la rivière Rouge.¹³ Les membres de la nation Métis ont une culture, une langue ancestrale (le michif), une histoire et une tradition politique communes.¹⁴

Aperçu du colonialisme au Canada

Tout au long de la colonisation, les femmes et les filles autochtones ont été victimes de discriminations fondées à la fois sur leur appartenance autochtone et sur leur identité de genre.¹⁵ Par le passé et jusqu'à aujourd'hui, les structures coloniales systémiques, telles que le système judiciaire, ont contribué à perpétuer la violence dont sont victimes les femmes autochtones aujourd'hui. Les Autochtones sont surreprésentés parmi les victimes de violence au Canada. Les femmes autochtones subissent cette violence de manière disproportionnée – près de « 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) ont été victimes d'agression physique, tandis que près de la moitié (46 %) des femmes autochtones ont été victimes d'agression sexuelle. En comparaison, environ le tiers des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique (34 %) ou d'agression sexuelle (33 %) au cours de leur vie. »¹⁶ Les recherches ont permis d'établir un lien entre la victimisation violente et les politiques coloniales qui ont perturbé de nombreuses communautés et structures familiales autochtones. De plus, ces structures coloniales ont contribué à un traumatisme intergénérationnel durable ressenti par de nombreux peuples autochtones.

Afin de former le personnel à reconnaître les signes de traumatisme et à réagir de manière solidaire et culturellement appropriée, il est essentiel de comprendre les impacts profonds de la colonisation sur les peuples autochtones. Il importe non seulement de connaître l'histoire coloniale du Canada, mais aussi de comprendre comment ces événements historiques continuent d'influer sur la vie des peuples autochtones aujourd'hui. Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord les principaux événements historiques, puis nous discuterons de leurs répercussions actuelles sur les communautés autochtones, y compris sur le plan social, culturel et psychologique. Ces injustices historiques et contemporaines ont profondément affecté les peuples autochtones et nécessitent des approches informées et empathiques en matière de guérison et de soutien. Ce chapitre ne propose qu'un aperçu des principaux événements coloniaux; nous encourageons donc les lecteurs à approfondir leurs connaissances en consultant les ouvrages et les ressources proposés.

12 Idem.

13 (Gaudry, 2009)

14 (Chartier, n.d.)

15 (National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, 2019)

16 (Statistics Canada, 2022)



Arrivée des Européens et début de la colonisation au Canada

L'histoire de la colonisation¹⁷ au Canada remonte à la fin du XVe siècle et a eu un impact dévastateur sur les populations autochtones. Lorsque les colons européens sont arrivés, ils ont imposé aux communautés autochtones, souvent par la force, leurs propres systèmes de gouvernance, de propriété foncière et de culture. Ce processus a entraîné la marginalisation, l'oppression et l'effacement des cultures, des langues et des modes de vie autochtones. En outre, les colons européens ont cherché à utiliser la terre comme une marchandise qui pouvait être achetée, vendue et exploitée à des fins lucratives, sans tenir compte des modes de vie autochtones et des conséquences à long terme. Après la Confédération, la Couronne considérait les peuples autochtones comme des obstacles à l'établissement des terres et utilisait des traités pour acquérir des terres et des ressources naturelles.¹⁸ La plupart des communautés autochtones ont été contraintes de signer des traités sous l'effet des premières conséquences de la colonisation, notamment les mauvaises conditions de vie, l'exposition à de nouvelles maladies qui se propageaient et la perte de terres et d'aliments traditionnels¹⁹.

EN SAVOIR PLUS

Apprenez-en plus sur l'histoire des peuples autochtones et le rôle du gouvernement canadien.

1. [Peuples autochtones du Canada](#)
2. [Colonialisme au Canada](#)
3. [Chronologie des relations avec les peuples autochtones au Canada](#)
(en anglais seulement)
4. [Honorer les vérités du Traité n° 3](#)

La Loi sur les Indiens

La Loi sur les Indiens de 1876, instituée par le gouvernement du Canada, a permis de contrôler et d'assimiler les peuples des Premières Nations à la société euro-canadienne. Son impact sur les femmes autochtones a été particulièrement négatif, dans la mesure où elle a sapé leur pouvoir politique et leur autonomie, ce qui allait à l'encontre des pratiques autochtones qui plaçaient les femmes autochtones en première ligne dans la prise de décision. La Loi a également exacerbé les inégalités entre les sexes et porté atteinte à leur autonomie et à leurs droits au sein de leurs communautés à travers :

¹⁷ La « colonisation » désigne notamment les processus par lesquels les peuples autochtones ont été dépossédés de leurs terres et de leurs ressources, contrôlés par une puissance extérieure et soumis à l'assimilation et, dans certains cas, à l'extermination.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Idem.

- **La perte de statut et d'identité** : En se mariant à un homme non autochtone, la femme autochtone perdait son statut ainsi que les droits et avantages qui y étaient associés.²⁰
- **La perte des droits des enfants des femmes autochtones** : Avant 1985, les femmes qui perdaient leur statut ne pouvaient pas le transmettre à leurs enfants.²¹ -
- **Déconnexion culturelle** : Les politiques appliquées en vertu de la loi ont perturbé les familles et les communautés autochtones, entraînant une perte des pratiques culturelles.²²
- **Des opportunités économiques limitées** : Les femmes autochtones se sont vu refuser les droits de propriété sur les terres de réserve, ce qui a entravé leur indépendance économique.²³ Cela a également limité leur capacité à rechercher l'indépendance économique.
- **Obstacles au leadership** Avant 1951, les femmes étaient tenues à l'écart des rôles politiques, y compris de la participation aux conseils de bande.²⁴

Bien que la Loi ait été modifiée en 1985 pour réduire la discrimination fondée sur le sexe, elle présente encore des défis liés à l'autonomie, à la gestion des ressources et à la suppression culturelle. La *Loi sur les Indiens* nécessite de nouvelles modifications pour éliminer les discriminations fondées sur le genre qui subsistent dans la Loi, et ce par le biais d'une véritable collaboration avec les peuples autochtones.²⁵

EN SAVOIR PLUS

Regardez une vidéo sur les impacts de la Loi sur les Indiens : [La loi sur les Indiens : un résumé](#)

Lisez un résumé sur la Loi sur les Indiens et ses effets (en anglais) : [Inégalité et Loi sur les Indiens](#).

Découvrez la chronologie de la Loi sur les Indiens : [Chronologie de la Loi sur les Indiens](#)

Pensionnats indiens

Le système des pensionnats indiens a été créé en 1831 par l'Église catholique et ultérieurement adopté par le gouvernement du Canada. Les pensionnats résidentiels étaient responsables de l'assimilation forcée des enfants autochtones jusqu'à la fermeture de la dernière école en 1996.²⁶ Pendant la durée de leur fonctionnement, les pensionnats ont accueilli de force plus de 150 000 enfants autochtones, dont beaucoup ne sont jamais rentrés chez eux.²⁷ Des enfants

20 (The Canadian Encyclopedia, 2022)

21 Idem.

22 (Hanson, n.d.)

23 Idem.

24 Idem.

25 Idem.

26 (National Centre for Truth and Reconciliation, 2008)

27 Idem.



âgés à peine de sept ans ont souvent été retirés à leur famille et envoyés dans des écoles éloignées où le gouvernement tentait d'assimiler, de « civiliser et de christianiser » la jeunesse autochtone. En plus d'être arrachés à leur langue, à leur culture, à leur communauté et à leur famille, les enfants autochtones qui fréquentaient les pensionnats étaient souvent victimes d'abus sexuels et physiques, de malnutrition, de maladies et d'isolement.

En 2008, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a cherché à examiner l'héritage du système des pensionnats indiens.²⁸ Les conclusions de la CVR visaient en définitive à promouvoir la guérison et la réconciliation au Canada, tout en sensibilisant et en éduquant les Canadiens non autochtones aux atrocités commises dans les anciens pensionnats indiens.²⁹ Au total, la CVR a formulé 94 Appels à l'action pour remédier à ces atrocités.³⁰

CARTE INTERACTIVE DE LA CVR

Consultez cette [carte interactive](#) conçue par la CVR pour en savoir plus sur le contexte historique de chaque pensionnat à travers le pays.

Rafle des années soixante

Entre 1951 et 1984, environ 20 000 nourrissons et enfants autochtones ont été retirés de force à leur famille par les autorités de l'État et les services de protection de l'enfance et placés dans des familles non autochtones.³¹ Ce phénomène est souvent connu sous le nom de « rafle des années soixante ». Pendant cette période, le gouvernement fédéral a donné aux travailleurs sociaux et aux gouvernements provinciaux et territoriaux le pouvoir de retirer les enfants autochtones de leurs familles, leurs communautés et leur culture.³² À ce jour, les familles continuent de chercher leurs proches dans l'espoir de se reconnecter. La surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance est aujourd'hui une conséquence directe du système des pensionnats indiens et de la rafle des années soixante.

La rafle du millénaire est étroitement liée au retrait systématique des enfants autochtones qui a eu lieu pendant la rafle des années soixante.³³ Selon Statistique Canada (2016), les enfants autochtones représentaient plus de la moitié des enfants placés en famille d'accueil âgés de moins de 14 ans, alors qu'ils ne constituaient que 8 % de cette cohorte à l'échelle nationale.³⁴ Ce phénomène a été appelé par certains « rafle du millénaire ».

28 Idem.

29 Idem.

30 Idem.

31 (The University of British Columbia, n.d.)

32 Idem.

33 Idem.

34 (CBC, 2018)

Pour mieux comprendre l'impact du système des pensionnats, de la rafle des années 60 et la rafle du millénaire, regardez la série « The Child Welfare Industry » produite par APTN News, sur le lien suivant : Series: [The Child Welfare Industry - APTN News](#).

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Au Canada, le génocide des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+) est une crise nationale des droits de la personne profondément enracinée dans l'histoire, marquée par des siècles de colonisation, de racisme systémique et de violence persistante. Le colonialisme des colons a contribué à la poursuite de la racialisation et de la sexualisation des femmes autochtones.³⁵ Par le passé, les femmes autochtones ont été sexualisées et soumises à des attitudes culturelles et des stéréotypes néfastes qui continuent d'influencer de nombreux aspects de la société canadienne d'aujourd'hui.³⁶

La marginalisation sociale et économique des femmes autochtones, liée notamment au racisme, à la pauvreté et au sexisme, combinée à une protection policière insuffisante et à une répression excessive, accroît la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones face à la violence.³⁷ Parmi les autres facteurs, citons le préjudice persistant causé aux communautés autochtones par le retrait des enfants de leur famille et la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons canadiennes, dont beaucoup ont survécu à des violences et à des abus.³⁸ Bien qu'il n'y ait pas de données centralisées sur les FFADA2E+ au Canada, les chiffres dont nous disposons indiquent la prévalence de cette crise :

- La plateforme « Passerelles » de l'AFAC, qui recueille des données communautaires sur les FFADA2E+, recense actuellement 1 477 cas de FFADA2E+ entre 1929 et 2024.³⁹
- Entre 2009 et 2021, 490 femmes et filles autochtones ont été victimes d'homicide.⁴⁰
- Le taux d'homicide des femmes et des filles autochtones est de 4,27 pour 100 000, soit six fois plus élevé que celui des femmes non autochtones (0,73).⁴¹
- Chaque année, le taux de femmes et de filles autochtones tuées est plus élevé que celui des femmes, filles, hommes et garçons non autochtones.⁴²

35 (Brant, 2017)

36 Idem.

37 Idem.

38 Idem.

39 (Association des femmes autochtones du Canada, s. d.)

40 (Burczycka & Cotter, Court outcomes in homicides of Indigenous women and girls, 2009 to 2021, 2023)

41 Idem.

42 Idem.



EN SAVOIR PLUS

La crise des FFADA2E+ est une question complexe et de vaste étendue au Canada, qui ne peut pas être entièrement abordée dans cette trousse à outils. Nous recommandons vivement d'explorer les ressources suivantes afin de comprendre la question dans son ensemble. D'autres ressources sont également disponibles à l'annexe B pour plus d'informations.

1. Apprenez-en davantage sur le génocide et ses impacts : [Reconnaître la vérité](#) (en anglais seulement)
2. Regardez cette vidéo (en anglais seulement) pour comprendre : [Pourquoi les femmes autochtones disparaissent-elles au Canada?](#)
3. Consultez les 231 appels à la justice (en anglais seulement) : [Brochure d'appel à la justice pour les FFADA](#)

Traumatisme intergénérationnel/multigénérationnel

Le traumatisme intergénérationnel désigne le transfert des traumatismes historiques subis par les peuples autochtones sur plusieurs générations.⁴³ Ce traumatisme résulte d'actes tels que les déplacements forcés, la dépossession des terres et la perte des pratiques spirituelles, de la langue et de la culture. Les effets durables de ces événements peuvent entraîner des problèmes de santé mentale tels que la dépression, l'anxiété, le SSPT et la dépendance s'ils ne sont pas traités de manière appropriée.⁴⁴

La perpétuation du traumatisme intergénérationnel dans les communautés autochtones est étroitement liée à des processus sociaux continus qui découlent de la colonisation, notamment la pauvreté, le logement inadéquat, la discrimination, la perte d'identité culturelle et le manque d'orientation des Aînés.⁴⁵ Ces conditions contribuent au stress et à des mécanismes d'adaptation néfastes au sein des familles et des communautés. L'héritage des pensionnats indiens, qui a arraché de nombreux enfants de leurs familles et de leur culture, a eu de graves répercussions sur le bien-être émotionnel et les structures sociales, entraînant des taux élevés de suicide et l'affaiblissement des communautés. Pour relever ces défis, il est nécessaire de mettre en place des stratégies culturellement appropriées afin d'aider à briser le cycle des traumatismes et favoriser la guérison chez les personnes et les communautés autochtones.

Répercussions de la colonisation sur la vie des Autochtones aujourd'hui

On ne peut négliger l'histoire coloniale du Canada à l'égard des peuples autochtones et ses répercussions continues sur la vie quotidienne des autochtones dans tout le pays.

⁴³ (Nahulu, Roessel, & Sahl, n.d.)

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Idem.

Riel Dupuis-Rossi, thérapeute d'origine kanien'kehá : ka (mohawk), Algonquine et Italienne, a souligné que les problèmes sociaux, relationnels, de santé mentale et de santé qui prévalent dans les communautés autochtones aujourd'hui ne sont pas « nos » maladies.⁴⁶ Ces problèmes ne sont pas nés dans les communautés autochtones et n'émanent pas d'elles; les maladies telles que l'épidémie de variole qui a dévasté les populations autochtones et les maladies sociales, relationnelles, physiques et psychologiques actuelles ont été imposées aux peuples et aux communautés autochtones par les sociétés de colonisation.⁴⁷ Les Aînés ont rappelé qu'avant la colonisation, les communautés autochtones disposaient de structures et de pratiques sociales pour gérer les comportements, et que des problèmes tels que la dépendance et la violence domestique n'étaient pas répandus. Avant la colonisation, les communautés autochtones n'étaient pas confrontées à la toxicomanie, à la dépendance, aux abus sexuels sur les enfants ou à la violence domestique. Ces problèmes sont le résultat d'une violence génocidaire.⁴⁸

Malheureusement, les systèmes de santé traditionnels et les cadres coloniaux font souvent abstraction de ces contextes historiques. Ils ont tendance à considérer la douleur et les luttes des autochtones comme des échecs personnels et refusent de reconnaître l'impact plus large de la colonisation. Cette conception erronée ne se contente pas de fausser le diagnostic de la douleur autochtone, elle perpétue également la violence coloniale actuelle.⁴⁹ Il est devenu normal de diagnostiquer la douleur autochtone comme un problème personnel, ce qui constitue une manifestation de la violence coloniale actuelle. La réception d'un diagnostic de santé mentale marque les personnes, façonne leurs expériences et leur perception d'elles-mêmes, ainsi que la façon dont les autres les perçoivent.⁵⁰ Au lieu de reconnaître que le diagnostic est un produit de la colonisation, les autochtones doivent l'intérioriser comme un déficit personnel. Ce genre de processus se manifeste sous de nombreuses formes d'interactions quotidiennes des populations autochtones.⁵¹

Pour élaborer des programmes et des services efficaces qui répondent aux défis uniques auxquels sont confrontés les individus autochtones, il est indispensable de reconnaître ces traumatismes, y compris les traumatismes intergénérationnels/multigénérationnels. L'héritage de la violence historique et de la destruction culturelle, associé à la séparation forcée des terres traditionnelles, a contribué à des taux élevés de suicide et d'autres problèmes de santé mentale au sein des communautés autochtones.⁵² Pourtant, étant donné que ces histoires douloureuses sont souvent négligées par la société coloniale et les systèmes de santé traditionnels, les autochtones sont souvent amenés à supporter seuls le poids de ces effets durables.⁵³ Ce fardeau persistant n'est pas seulement ressenti à titre personnel, il résonne également dans les communautés autochtones comme une expérience commune de perte et de traumatisme.⁵⁴

46 (Dupuis-Rossi, 2021)

47 Idem.

48 Idem.

49 Idem.

50 Idem.

51 Idem.

52 Idem.

53 Idem.

54 Idem.



Expliquer l'inconduite sexuelle

Dans les chapitres suivants, nous allons définir l'inconduite sexuelle et identifier les ressources et le soutien disponibles pour tous les membres des FAC et du MDN. En lisant ce document, il faut garder à l'esprit la façon dont les politiques et les tendances historiques et actuelles ont influencé la perpétuation de la violence à l'égard des femmes autochtones, dont les agressions sexuelles. Il peut être difficile pour certains membres autochtones des FAC et du MDN d'identifier une agression sexuelle, en particulier dans le contexte du colonialisme et des traumatismes intergénérationnels. Aborder la question de l'inconduite sexuelle au sein des FAC peut nécessiter la prise en compte des traumatismes passés subis par les communautés autochtones. Afin de soutenir les membres autochtones des FAC dans la reconnaissance de leurs expériences d'agression sexuelle, il faut identifier les impacts de la colonisation et comprendre comment les individus autochtones portent le fardeau de la violence coloniale.⁵⁵

Reconnaître et nommer le rôle de la violence coloniale est essentiel pour s'attaquer à l'inconduite sexuelle contre les membres autochtones des FAC. Ce processus contribue à restaurer la capacité d'action en exposant les forces coloniales cachées qui affectent l'identité et la valeur de l'individu.⁵⁶ Ce faisant, les membres autochtones peuvent externaliser le fardeau et demander des comptes à ces forces.⁵⁷ Il s'agit là d'une première étape cruciale dans la décolonisation des pratiques, qui permet aux membres autochtones de reconnaître qu'ils sont en danger ou qu'ils font face à des situations dangereuses.

Définir l'inconduite sexuelle

L'inconduite sexuelle se définit comme étant un comportement à caractère sexuel qui cause ou pourrait causer des préjudices à d'autres personnes, et dont la personne savait ou sait qu'un tel comportement pourrait être préjudiciable.⁵⁸ Plus précisément, l'inconduite sexuelle pourrait inclure :

- des actes ou des mots qui dévalorisent les autres en fonction de leur sexe, de leur sexualité, de leur orientation sexuelle, ou de leur identité ou expression de genre;
- des blagues à caractère sexuel, des commentaires sexuels, des avances à caractère sexuel ou de l'abus verbal à caractère sexuel en milieu de travail;
- du harcèlement à caractère sexuel, incluant des rites d'initiation à caractère sexuel;
- visualiser, accéder, distribuer ou afficher du matériel sexuellement explicite en milieu de travail⁵⁹.

55 Idem.

56 Idem.

57 Idem.

58 (Department of National Defence, 2021)

59 Idem.

Dans sa publication intitulée « Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2022 », Statistique Canada a rapporté qu'environ 1 960 (3,5 %) de membres de la Force régulière ont déclaré avoir été agressés sexuellement dans le milieu de travail militaire ou dans un environnement impliquant des membres militaires au cours des 12 derniers mois.⁶⁰ Ce taux a augmenté de 1,7 % en 2016 et de 1,6 % en 2018. Cependant, les agressions sexuelles étaient plus fréquentes chez les femmes (7,5 %) que chez les hommes (2,8 %). Les membres autochtones des Forces régulières ont connu un taux plus élevé d'agressions sexuelles, soit 5,1 %, par rapport aux membres non autochtones qui représentaient 3,4 %.⁶¹ En 2022, plus de quatre femmes autochtones sur dix de la Force régulière ont été victimes de comportements sexualisés ou discriminatoires (42 %), comparativement aux femmes qui ne s'identifient pas comme autochtones (34 %).⁶² La tendance est la même chez les hommes autochtones que chez les hommes non autochtones.⁶³

Intersectionnalité

Les FAC regroupent une grande diversité d'individus représentant plusieurs identités croisées. Selon les données récentes du recensement des FAC, ces identités croisées sont de plus en plus nombreuses au sein des FAC, comme en témoignent les chiffres suivants :

- 16,3 % des militaires actuellement en service sont des femmes.
- Quatre militaires sur cinq (80,5 %) sont des hommes cisgenres, et un sur cinq (19,1 %) est une femme cisgenre.
- Environ 0,1 % des militaires actifs s'identifient comme des hommes transgenres et des femmes transgenres, et 0,2 % des militaires s'identifient comme non binaires.⁶⁴
- En 2019, environ 2,8 % des membres des Forces régulières et de la Première réserve des FAC se sont auto-identifiés comme Autochtones.⁶⁵

60 (Cotter & Burczykca, Sexual misconduct in the Canadian Armed Forces, 2022, 2023)

61 Idem.

62 (Cotter & Burczykca, Sexual misconduct in the Canadian Armed Forces, 2022, 2023)

63 Idem.

64 (Statistics Canada, 2022)

65 (National Defence Canada, 2019)



RÉFLEXION

D'après votre expérience dans les FAC ou dans le MDN, comment l'intersection de plusieurs identités (telles que la race, le genre, la capacité, etc.) peut-elle influencer l'expérience, les opportunités et les défis d'une personne au sein des FAC ou du MDN? Tenez compte à la fois des avantages et des obstacles potentiels, et de la manière dont ces facteurs croisés peuvent influencer l'expérience globale de la personne.

La [Trousse de démarrage Analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente \(ACSCP\)](#) aborde plus en détail les questions de la diversité de genre et de l'intersectionnalité.

La relation entre l'inconduite sexuelle et les identités entrecroisées parmi les membres des FAC est souvent plus élevée chez les femmes, les plus jeunes, les autochtones, les personnes handicapées ou les personnes qui ne s'identifient pas comme hétérosexuelles.⁶⁶ En 2022, il a été rapporté que plus de quatre femmes sur dix dans la Force régulière qui ont un handicap (46 %), qui ne sont pas hétérosexuelles (45 %), ou qui sont autochtones (42 %) ont subi un comportement sexualisé ou discriminatoire.⁶⁷ De plus, dans le contexte militaire, il convient de tenir compte des structures de pouvoir actuelles et du signalement des cas d'inconduite sexuelle. Par exemple, les membres des FAC peuvent ne pas signaler des cas d'inconduite sexuelle sur le lieu de travail par crainte de représailles. Ainsi, les membres des FAC ayant des identités intersectionnelles sont plus susceptibles de subir des comportements oppressifs tout au long de leur carrière.⁶⁸

Une bonne compréhension des expériences distinctes des identités intersectionnelles peut aider à répondre aux besoins supplémentaires en matière de soutien. Par exemple, les communautés autochtones ont de tout temps soutenu la fluidité des genres, et confié des rôles importants à des personnes de genres et de sexualités différents au sein de leurs communautés. De nombreuses communautés autochtones reconnaissent les identités bispirituelles et autochtones queer, qui échappent aux rôles typiques des hommes et des femmes. En adoptant une perspective intersectionnelle pour admettre que les personnes autochtones qui ne s'identifient pas comme hétérosexuelles courent des risques accrus au sein des FAC et du MDN, on pourrait mieux comprendre les aspects uniques de l'identité de ces personnes et ainsi réagir aux cas d'inconduite et mettre au point des ressources qui les protègent contre les inconduites et les abus futurs au sein des FAC ou du MND ou qui les préviennent.

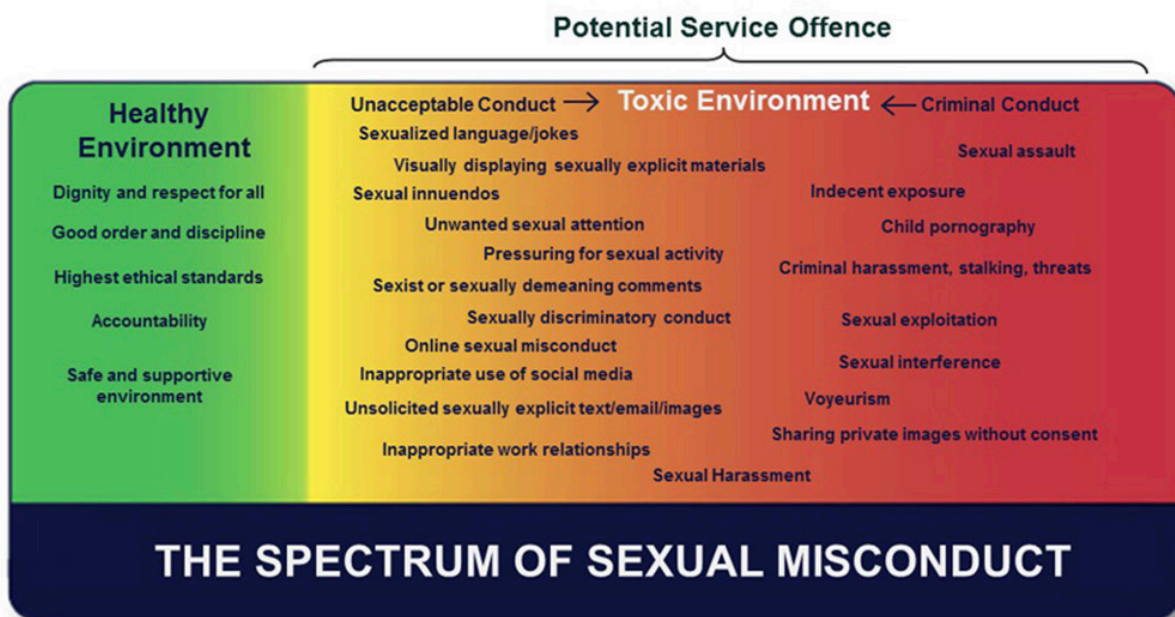
66 (Cotter & Burczykca, Sexual misconduct in the Canadian Armed Forces, 2022, 2023)

67 Idem.

68 (Peach & LeBlanc, 2022)

Manuel de l'Opération HONOUR

En 2015, les FAC ont mis en place l'Opération Honour, qui vise à éliminer l'inconduite sexuelle au sein des FAC.⁶⁹ En marge de l'Opération Honour, les FAC ont publié le Manuel de l'Opération Honour, qui aborde le spectre de l'inconduite sexuelle qui couvre les diverses attitudes, croyances et actions propices à la création d'un environnement de travail toxique.⁷⁰ Ce spectre représente l'éventail des attitudes négatives allant d'un comportement inacceptable (zone jaune) aux comportements criminels (zone rouge). Les comportements de la zone jaune pourraient cependant entraîner des accusations en vertu du Code de discipline militaire.⁷¹ Le tableau ci-dessous présente l'éventail des comportements sexuels répréhensibles, tel qu'il est décrit dans le manuel de l'Opération Honour :



⁷²(Tableau du Spectre de l'inconduite sexuelle)

Dans le contexte de l'inconduite sexuelle, le consentement est l'accord volontaire et continu de se livrer à une activité sexuelle qui a été agréée sans l'emprise de la force, menaces, peur, fraude ou abus de pouvoir.⁷³

Ci-dessous des exemples de ce qui constitue un harcèlement sexuel. Il importe de noter que cette liste n'est pas exhaustive et les exemples cités devraient aider à définir ce qui peut constituer un acte de harcèlement sexuel :

⁶⁹ (National Defence Canada, 2021)

⁷⁰ Idem.

⁷¹ Idem.

⁷² Idem.

⁷³ Idem.



- A. Les avances sexuelles, accompagnées ou non de menaces ou de promesses explicites ou implicites;
- B. Faire des remarques ou des gestes grossiers, sexuellement dégradants ou offensants;
- C. Exercer des représailles à la suite du dépôt d'une plainte pour harcèlement sexuel;
- D. Discréditer, ridiculiser ou humilier quelqu'un en faisant circuler des ragots malveillants ou des rumeurs de nature sexuelle à son sujet;
- E. Poser des questions, faire des suggestions ou passer des remarques sur la vie sexuelle de quelqu'un;
- F. Adresser des insultes sexuelles ou suggestives en privé ou devant d'autres personnes;
- G. Dénigrer quelqu'un en se moquant de son sexe, sa sexualité, son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre (conformément à la description donnée dans la [Loi canadienne des droits de la personne](#));
- H. Imposer une condition de nature sexuelle à l'embauche ou à toute possibilité d'avancement, notamment à la formation ou à des promotions;
- I. Placer à la vue des photos ou des affiches, ou envoyer des courriels de nature sexuelle;
- J. Faire des invitations sociales importunes, avec des connotations sexuelles ou en flirtant, surtout lorsqu'il y a une différence de grade ou de pouvoir entre les personnes en cause.⁷⁴

Stratégies de prévention

Identifier les biais explicites et implicites

Il est certes important de mettre en œuvre des stratégies de prévention, mais il est tout aussi important de se pencher sur les éventuels préjugés explicites et implicites chez les personnes non autochtones qui peuvent être à l'origine de la violence à l'encontre des membres autochtones des FAC et du MDN. Aborder ces préjugés, ainsi que le processus d'auto-évaluation, est essentiel pour faire face à la violence systémique dont sont victimes les membres autochtones des FAC et du MDN. Les Canadiens devraient réfléchir à leur propre histoire et à leurs liens avec la colonisation. Le Canada a perpétué une norme différente de tolérance envers la violence contre les femmes autochtones, et pourquoi? Les colons ont tout intérêt à « déstabiliser » leur compréhension de l'histoire et de leur rôle dans la perpétuation de la violence coloniale.⁷⁵ Cela implique qu'ils reconnaissent leur complicité dans le maintien de systèmes oppressifs et qu'ils admettent le mal qui a été fait aux peuples autochtones. Cette autoréflexion peut entraîner une rencontre douloureuse avec la honte, en particulier la honte des colons, qui, au lieu de pousser les individus à l'évitement, peut s'avérer un outil puissant pour initier le changement.⁷⁶ Ce processus de réconciliation avec la honte est nécessaire pour aller de l'avant en reconnaissant l'impact de la violence coloniale et en le corrigeant.⁷⁷

⁷⁴ Idem.

⁷⁵ (Koelwyn, 2018)

⁷⁶ Idem.

⁷⁷ Idem.

Les FAC et le MDN doivent impérativement créer un environnement dans lequel, au lieu de fuir l'inconfort, les dirigeants peuvent utiliser ces rencontres avec la honte pour favoriser la croissance et la responsabilité. La honte peut se révéler une force productive lorsqu'elle est utilisée de manière réparatrice, c'est-à-dire en encourageant la réintégration, le dialogue et la réparation, plutôt que la stigmatisation.⁷⁸ Pour les colons, ce processus implique de comprendre leur rôle dans le colonialisme, de reconnaître les torts commis et de s'engager à prendre des mesures qui favorisent la réconciliation. Cette transition de l'évitement à la responsabilité éthique est cruciale pour faire face à la violence contre les membres autochtones des FAC et du MDN et pour avancer vers une véritable réconciliation.⁷⁹ En intégrant de telles approches dans les FAC/MDN, les membres peuvent travailler à déstabiliser les récits dominants et à adopter une relation plus responsable et bienveillante avec les communautés autochtones.⁸⁰ En envisageant la réconciliation comme un processus de confrontation et de dépassement de la honte, on peut aider à guérir les blessures historiques causées par la violence coloniale et contribuer à l'objectif plus large de mettre fin à la violence à l'encontre des membres autochtones des FAC.⁸¹

Pour appliquer la pédagogie autochtone à la lutte contre les préjugés explicites et implicites, des méthodes de conversation devraient être utilisées, telles que l'autoréflexion facilitée, la narration d'histoires, les activités terrestres et la participation à des cérémonies, autant de méthodes qui concordent avec les modes de connaissance autochtone.⁸² Toutes ces approches mettent l'accent sur l'importance d'établir des relations significatives, qui sont à la base de la connexion et de la compréhension. Ce sont des méthodes qui visent à établir des relations et qui exigent de tous les participants qu'ils s'engagent à partager dans le cadre d'une tradition collective.⁸³

Dans l'exercice qui suit, l'accent est mis sur la pédagogie autochtone et l'établissement de relations, tout en reconnaissant la diversité des visions du monde. Les activités de groupe qui favorisent le dialogue et l'établissement de relations sont essentielles pour promouvoir une compréhension et une croissance authentiques entre les membres des FAC et du MDN.

78 Idem.

79 Idem.

80 Idem.

81 Idem.

82 Idem.

83 Idem.



ACTIVITÉ : DÉFIER LES PRÉJUGÉS ET RENFORCER L'ALLIANCE

1. **Distribution des scénarios** - Répartissez les participants en petits groupes de 3 à 5 personnes. Donnez à chaque groupe un scénario relatif aux préjugés implicites à l'encontre des membres autochtones des FAC.
2. **Exemples de scénarios**
 - a. Lors d'une réunion d'équipe, un membre de l'unité fait une blague sur les peuples autochtones qui met mal à l'aise un membre autochtone.
Points de discussion : Comment les préjugés implicites peuvent-ils affecter la perception de l'équipe? Que pourrait-on faire pour changer cela? En tant que membre de l'équipe, comment réagiriez-vous à ces préjugés?
 - b. Un membre autochtone des FAC confie à un collègue qu'il a été victime de harcèlement sexuel, mais craint que son signalement ne soit pas pris au sérieux en raison des stéréotypes sur les peuples autochtones.
Points de discussion : Comment cela affecte-t-il le membre autochtone et la dynamique globale de l'équipe? Que peut faire le groupe pour créer un environnement plus inclusif et prévenir de tels commentaires à l'avenir?
 - c. Un membre autochtone des FAC a été systématiquement écarté des opportunités de leadership. Pendant un compte rendu, un collègue non autochtone fait le commentaire suivant en privé : « Je ne pense pas que ce membre ait la discipline nécessaire pour le leadership – les membres autochtones ont tendance à se concentrer davantage sur leurs pratiques culturelles que sur la structure militaire. »
Points de discussion : Quels sont les suppositions ou les préjugés implicites qui transparaissent dans cette déclaration? Comment la chaîne de commandement doit-elle réagir pour favoriser un environnement inclusif et respectueux?
3. **Partage de groupe et réflexion**
 - a. Demandez à chaque groupe de présenter leur scénario et les étapes d'action qu'ils ont discutées.
 - b. Au fur et à mesure que chaque groupe présente son scénario, animez une brève discussion afin de mettre en évidence les thèmes communs à tous les groupes, tels que :
 - i. L'importance de l'alliance et d'être un témoin actif.
 - ii. La nécessité de remettre en question les stéréotypes et les préjugés.
 - iii. Les stratégies pour créer un environnement plus sûr et plus inclusif pour les membres autochtones des FAC.

Stratégies d'intervention d'un témoin

L'intervention du témoin, associée aux [Six étapes de l'intervention d'un témoin](#)⁸⁴ est une autre stratégie efficace pour prévenir la violence.

Les stratégies d'intervention du témoin sont un moyen efficace pour tous les membres des FAC et du MDN d'intervenir ou de prévenir les inconduites sexuelles. L'intervention du témoin est la première ligne de défense collective pour arrêter tout acte d'inconduite sexuelle.⁸⁵ Intervenir au moment opportun, souvent le plus tôt possible, est une responsabilité partagée qui contribue à maintenir un environnement de travail sain et respectueux.⁸⁶ Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire; c'est ce que nous sommes tous censés faire. En agissant, nous œuvrons tous à l'instauration d'une culture du respect et de la dignité pour tous.

Les cinq interventions du témoin consistent à **Distraire, Adopter une approche directe, Déléguer, Attendre un peu avant d'intervenir** et **Manifester sa désapprobation de façon non verbale**.⁸⁷ Ces stratégies peuvent être utilisés indépendamment ou combinées, pour un meilleur résultat. Toutefois, il est important de faire preuve de discernement dans le choix d'une intervention. Les stratégies d'intervention d'un témoin sont :

84 Idem.

85 Idem.

86 Idem.

87 Idem.



<p>Distraire</p>	<p>Détournez l'attention de la personne affectée. Abordez l'auteur de l'inconduite sexuelle ou la personne affectée en posant une question anodine ou en formulant un commentaire qui interrompt la situation en cours et en modifie le ton.⁸⁸</p>
<p>Adopter une approche directe</p>	<p>Dénoncez clairement le comportement. Vous pouvez déclarer directement à l'auteur des faits que son comportement est inacceptable, ou opter pour une intervention plus subtile en lui faisant part de votre inquiétude quant aux effets négatifs d'un tel comportement. Cette méthode peut vous mettre mal à l'aise, mais c'est parfois le moyen le plus efficace pour mettre fin à un comportement inacceptable.⁸⁹</p>
<p>Déléguer</p>	<p>Demandez de l'aide. Intervenir est essentiel, même si vous reconnaissez que vous n'avez pas les compétences ou les capacités nécessaires pour gérer la situation par vous-même. Il peut s'agir de réfléchir avec d'autres personnes présentes à ce qu'il faut faire, de contacter la sécurité ou la police, ou de demander conseil à un chef comme votre superviseur immédiat, le conseiller en matière de harcèlement de votre unité, le sergent-major régimentaire ou le commandant.⁹⁰</p>
<p>Attendre un peu avant d'intervenir</p>	<p>Attendez que la situation se calme, puis abordez la personne affectée pour lui offrir votre soutien et vous assurer qu'elle va bien. Si possible, parlez en privé avec l'auteur du comportement inacceptable après l'incident. Expliquez-lui calmement les conséquences potentielles de son comportement.⁹¹</p>
<p>Manifester sa désapprobation de façon non verbale</p>	<p>Abstenez-vous de participer lorsque des comportements désobligeants, dégradants, abusifs ou violents se manifestent. Utilisez un langage non verbal pour marquer votre désapprobation et faire comprendre que ce comportement ne passe pas inaperçu, et que vous ne l'approuvez pas.⁹²</p>

Pour une formation plus poussée et du matériel pédagogique sur l'inconduite sexuelle, consultez les [ressources du ministère de la Défense nationale](#).

88 Idem.

89 Idem.

90 Idem.

91 Idem.

92 Idem.

ACTIVITÉ : APPLIQUER LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DU TÉMOIN

1. **Scénario** - Lors d'un exercice d'entraînement de routine, vous êtes témoin de commentaires sexuels inappropriés et non désirés adressés à un autre membre du service par d'autres membres de l'unité.
2. **Appliquez les stratégies** - Écrivez brièvement comment vous utiliseriez chacune des cinq stratégies d'intervention du témoin dans ce contexte militaire.
3. **Réfléchissez** - Après avoir examiné chaque stratégie, rédigez une brève réflexion sur les stratégies avec lesquelles vous vous sentez le plus à l'aise dans ce scénario et les défis potentiels que vous pourriez rencontrer dans l'environnement militaire.

Pratiques de guérison autochtones

La guérison et le bien-être traditionnels englobent les pratiques de santé, les approches, les connaissances et les croyances ancrées dans les concepts autochtones de guérison et de bien-être. Ces méthodes impliquent généralement des cérémonies, des médicaments naturels à base de plantes, d'animaux ou de minéraux, des thérapies énergétiques et des techniques pratiques ou physiques. Des études ont démontré que l'intégration de la guérison et du bien-être traditionnels dans les services de santé améliorera la santé et le bien-être des peuples autochtones. Le bien-être traditionnel et holistique permettra d'obtenir de meilleurs résultats à long terme pour les individus, les familles, les communautés et les nations.

Participation des Aînés

Dans les communautés autochtones, les Aînés jouent un rôle important et respecté en tant que gardiens du savoir, enseignants, guérisseurs et conseillers. Ils sont reconnus par leurs communautés pour leurs expériences de vie, leur sagesse et leur compréhension des traditions autochtones, ce qui leur permet d'offrir des conseils et des enseignements.⁹³ Selon la Fondation autochtone de guérison, un Aîné est la désignation d'une personne considérée très avisée dans les voies de sa culture et les enseignements du Grand Esprit.⁹⁴ C'est une personne reconnue pour sa sagesse, sa stabilité, son humour et sa capacité à juger de ce qui est pertinent, est adapté à une situation particulière. La communauté compte sur eux pour obtenir des conseils et un jugement équilibré.⁹⁵ Ils sont reconnus pour leur bienveillance et leur empressement à partager le fruit de leur expérience avec les autres membres de la communauté.

Les membres des FAC et du MDN peuvent demander le soutien des Aînés pour remplir divers rôles tels que :

⁹³ (Council on Aboriginal Initiatives, 2011)

⁹⁴ Idem.

⁹⁵ Idem.



- Conducteur de cérémonie
- Événements d'ouverture/fermeture
- Animer des cours et des ateliers
- Participer à la recherche et aux comités
- Participer et diriger des cercles de partage
- Assurer l'enseignement, la guérison et l'orientation
- Partager, enseigner et réaliser des cérémonies traditionnelles
- Enseigner, démontrer et mener des pratiques artistiques et autres pratiques traditionnelles.⁹⁶

Approches autochtones de guérison

Contrairement à la pratique de la médecine occidentale, centrée sur le diagnostic physique et mental des maladies et problèmes, les approches autochtones reposent sur un cheminement à parts égales entre le physique, le mental, l'émotionnel et le spirituel. Un exemple en est la Roue de Médecine, qui est utilisée depuis des générations par différentes communautés des Premières Nations et Métis pour des pratiques de santé et de guérison.

Divisée en quatre parties égales, la Roue de Médecine n'est pas un processus linéaire, mais plutôt un processus circulaire qui se déroule dans le sens des aiguilles d'une montre, sans début ni fin. Bien que l'interprétation de la Roue de médecine puisse varier d'une communauté autochtone à l'autre, chaque direction est généralement représentée par les mêmes couleurs (noir, rouge, jaune et blanc) et est enseignée en gardant à l'esprit les quatre directions.^{97,98} Les quatre directions peuvent également représenter :

- Les directions cardinales : le nord, le sud, l'est et l'ouest
- Les étapes de la vie : la naissance, la jeunesse, l'âge adulte (ou aîné) et la mort.
- Les saisons de l'année : l'hiver, le printemps, l'été et l'automne
- Les aspects de la vie : le spirituel, l'émotionnel, le mental et le physique
- Les éléments de la nature : le feu (ou le soleil), l'air, l'eau et la terre
- Les animaux : L'aigle, l'ours, le loup, le buffle et bien d'autres.
- Les plantes cérémonielles : le tabac, le foin d'odeur, la sauge et le cèdre.⁹⁹

⁹⁶ Idem.

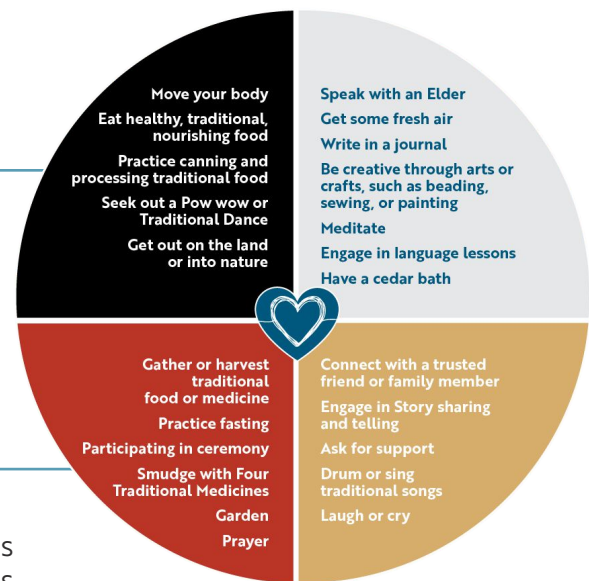
⁹⁷

⁹⁸ (Native Voices - Native People's Concepts of Health and Illness , n.d.)

⁹⁹ Idem.

La Roue médicinale d'autosoins

Les membres sont encouragés à utiliser la Roue médicinale d'autosoins. Cette ressource a pour but de fournir un soutien dans des circonstances difficiles ou lorsque l'on cherche à prendre soin de soi de manière régulière.



Les pratiques culturelles ou cérémonielles fondées sur les connaissances, les cultures et les traditions autochtones peuvent également être bénéfiques pour la guérison. À l'instar de la roue de médecine, il existe plusieurs variantes et interprétations de ces pratiques qui varient selon les cultures et les communautés autochtones. Parmi les pratiques les plus courantes, on peut citer :

1. Les cercles de guérison

Les cercles de guérison sont des réunions de groupe qui offrent un espace sécuritaire aux individus pour s'exprimer tour à tour en faisant circuler un objet symbolique. Le cercle de guérison a pour but de soulager la douleur et de guérir les blessures physiques et émotionnelles.¹⁰⁰

1. Les sueries

La suerie est utilisée pour la guérison et la purification spirituelles et est souvent dirigée par des anciens, des gardiens du savoir ou des guérisseurs.¹⁰¹ Il s'agit d'une structure en forme de dôme, drapée de peaux d'animaux, dans laquelle on garde la chaleur en chauffant une pierre dans un feu et en versant de l'eau sur la pierre chaude pour créer de la vapeur.¹⁰²

2. La purification

La purification consiste à brûler de la sauge ou du tabac dans un coquillage, un bâton ou une boule pour dégager une fumée qui, dit-on, a des vertus curatives et transmet les prières du peuple au Créateur.¹⁰³ La fumée est ensuite projetée sur la personne, le lieu ou la pièce concernés.¹⁰⁴

¹⁰⁰ (Aboriginal Healing Practices of Ancient Canada, n.d.)

¹⁰¹ (Gadacz, 2017)

¹⁰² (Aboriginal Healing Practices of Ancient Canada, n.d.)

¹⁰³ (Robinson, 2018)

¹⁰⁴ (Aboriginal Healing Practices of Ancient Canada, n.d.)



Offrir aux membres autochtones des FAC et du MDN la possibilité de participer à des pratiques culturelles et cérémonielles autochtones, telles que les cercles de guérison, les sueries et la purification, peut considérablement améliorer leur bien-être, leur guérison et leur résilience. Ces pratiques, ancrées dans les traditions autochtones, offrent des approches uniques pour répondre aux besoins physiques, émotionnels et spirituels, complétant ainsi les systèmes de soutien conventionnels offerts par les FAC et le MDN.

Passerelles – une initiative de l’AFAC

Les pratiques de guérison culturelle sont offertes à travers le pays pour fournir un soutien vital et des pratiques traditionnelles. De plus, grâce au site [Passerelles](#) de l’AFAC (en anglais seulement), les membres peuvent trouver un soutien culturellement pertinent sur la [carte des ressources communautaires](#).

En outre, l’AFAC encourage tous ses membres à utiliser le [formulaire de signalement d’une expérience dangereuse](#) (en anglais seulement) pour faire part de toute expérience dangereuse ou préoccupante qu’ils rencontrent, dans la mesure où cela ne les gêne pas et ne les met pas en danger. Cette contribution permettra de recueillir les données nécessaires au travail de l’AFAC sur les expériences dangereuses et de FFADA2E+ qui se produisent à l’échelle nationale. Ces données aideront l’AFAC à élaborer des politiques, des programmes et des services améliorés pour répondre aux expériences dangereuses auxquelles sont confrontées les femmes autochtones.

Collecte de données et gouvernance

L’AFAC invite les FAC/le MDN à exploiter le chapitre suivant pour créer des environnements sécuritaires pour les collègues autochtones pendant la recherche et la collecte de données. Pour ce faire, il faudra adopter des approches autochtones en matière de collecte de données et de gouvernance. La collecte de données sur les autochtones est essentielle pour créer des programmes et des services spécialisés qui répondent aux besoins uniques des peuples autochtones et qui combrent les lacunes laissées par les cadres occidentaux actuels de collecte de données. Ce manque de données nuancées, ventilées selon des facteurs tels que le genre, l’âge, la distinction, etc., limite la capacité à comprendre et à répondre aux diverses expériences des peuples autochtones, ce qui entraîne des lacunes en matière de soutien et de représentation. En appliquant des méthodologies culturellement pertinentes et tenant compte des traumatismes, nous pouvons élaborer des programmes et des services qui répondent véritablement aux besoins des communautés autochtones au sein des FAC et du MDN.

Approches autochtones en matière de données

Les approches autochtones en matière de données sont profondément enracinées dans l’histoire commune et les expériences partagées des peuples autochtones, en particulier dans le contexte de la colonisation. En démantelant les systèmes de gouvernance, les connaissances

et les modes de vie autochtones, la colonisation a également imposé un discours erroné sur l'infériorité des peuples autochtones, qualifiant leurs connaissances de primitives.¹⁰⁵ Ce processus de marginalisation est connu sous le nom de racisme épistémique, qui désigne la croyance selon laquelle certaines façons de connaître, de penser et de comprendre le monde sont supérieures à d'autres.¹⁰⁶ Plus précisément, ce concept met en évidence le fait que les systèmes de connaissances des sociétés colonisatrices, souvent d'origine occidentale, sont considérés comme plus « supérieurs » ou « légitimes » que ceux des peuples autochtones. Le racisme épistémique perpétue l'idée que les connaissances autochtones ne sont pas valables ou dignes d'être reconnues.

Au fil du temps, les systèmes de connaissances autochtones ont été confisqués et revendiqués par les peuples non autochtones, qui ont utilisé ces connaissances pour contrôler les peuples autochtones par le biais de politiques et de législations visant à obtenir et à maintenir le contrôle de leurs terres et de leurs ressources.¹⁰⁷ Malgré cette histoire d'appropriation et de marginalisation, les peuples autochtones n'ont cessé de lutter contre ce discours en défendant leurs droits, aboutissant à l'élaboration d'initiatives telles que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).¹⁰⁸ À travers ces efforts, les Autochtones visent à rétablir le contrôle sur les connaissances et les données des peuples autochtones, affirmant ainsi la nécessité pour les peuples autochtones de gérer et de gouverner leurs propres informations. Voici quelques vérités essentielles sur l'approche autochtone en matière de données :

- La souveraineté des données autochtones est essentielle pour les approches autochtones en matière de gouvernance des données. Elle englobe la propriété des informations et de la propriété intellectuelle liées à leurs identités et cultures uniques, y compris la langue, les traditions, les visions du monde, l'histoire et les pratiques.
- Les systèmes de connaissances autochtones sont vastes et sophistiqués, intégrant des connaissances qualitatives, orales, empiriques et scientifiques. Cette richesse de connaissances a contribué de manière significative aux progrès réalisés dans des domaines tels que la médecine et la gestion de l'environnement, bien qu'elle n'ait souvent pas été reconnue ou qu'elle ait été attribuée à tort à des peuples non autochtones.

105 (Self-Governing Indigenous Governments Data Steering Committee, 2023)

106 Idem.

107 (Self-Governing Indigenous Governments Data Steering Committee, 2023)

108 Idem.



- Les systèmes de connaissances autochtones sont également dynamiques et évolutifs, mêlant traditions ancestrales et nouvelles méthodes et technologies. Ces systèmes ne sont jamais fixes ou complets; ils se développent de façon continue, intégrant des méthodes, des points de vue et des approches divers et évolutifs.
- De plus, l'histoire a démontré que l'utilisation de systèmes de données externes n'a pas été efficace pour les peuples autochtones. Lorsque les communautés autochtones dirigent et participent à la gestion de leurs propres données, elles s'assurent que les données restent pertinentes, qu'elles correspondent à leur vision du monde et qu'elles profitent aux générations futures.¹⁰⁹

Vision du monde autochtone dans la collecte de données

La vision du monde est importante dans la collecte de données, car elle constitue notre façon de connaître, d'être et d'agir. Elle représente la façon dont les gens, individuellement et collectivement, perçoivent, comprennent et interprètent leur environnement et se positionnent dans ce contexte.¹¹⁰ Elle façonne nos valeurs et nos systèmes de croyances et crée les perspectives à travers lesquelles nous voyons tout. Les visions du monde guident les approches en matière de données, la manière dont nous recueillons les données, les méthodes utilisées, les valeurs et les croyances servant à analyser les données et la manière dont elles sont ensuite rapportées et gérées.¹¹¹ Pourtant, ces systèmes de croyances fondamentales sont souvent inconscients et n'émergent que lorsqu'ils sont confrontés à des questions directes, à des défis ou à des visions du monde opposées.¹¹² C'est pourquoi une grande partie des données recueillies sur les peuples autochtones ne leur a pas été bénéfique, car elles ont été collectées et utilisées pour soutenir une vision du monde différente.¹¹³

Comme il n'existe pas de vision du monde autochtone unique, il est essentiel d'adopter des approches fondées sur les distinctions. Les expériences des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont distinctes et peuvent donc nécessiter des approches différentes en matière de données et de recherche. Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) a élaboré un ensemble de principes appelés PCAP (Propriété, Contrôle, Accès et Possession) utilisés dans le cadre des recherches sur les Premières Nations.¹¹⁴ De même, certains principes de recherche doivent être respectés lors de la collecte de données auprès des personnes et des communautés des Inuits et des Métis.

109 Idem.

110 Idem.

111 Idem.

112 (Self-Governing Indigenous Governments Data Steering Committee, 2023)

113 Idem.

114 Idem.

Les principes de recherche des Premières Nations

Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP), tels qu'expliqués par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, affirment que les Premières Nations ont le contrôle des processus de collecte de données, et qu'elles possèdent et contrôlent la manière dont ces informations peuvent être utilisées.¹¹⁵ Les principes de PCAP peuvent être compris à travers ce qui suit :

Propriété : Les communautés autochtones ont la propriété de leurs informations, à l'instar d'un individu qui est naturellement propriétaire de ses renseignements personnels.

Contrôle : Les communautés et les Nations autochtones ont le droit de contrôler les données de recherche et de les gérer à toutes les étapes du processus de recherche.

Accès : Les communautés et les Nations autochtones doivent pouvoir accéder aux données qui les concernent et avoir le droit de prendre ou de participer aux décisions concernant l'accès à ces données.

Possession : Le contrôle physique des données devrait être confié à la Première Nation ou à un gardien contrôlé par les Autochtones, ou éventuellement à un gardien de données tiers choisi par la communauté ou la Nation autochtone, afin de garantir le respect des principes de propriété, de contrôle et d'accès.¹¹⁶

Stratégie nationale inuite sur la recherche

Développée par l'Inuit Tapiriit Kanatami, la Stratégie nationale inuite sur la recherche établit les priorités et les approches à adopter pour mener des recherches qui reflètent les valeurs et les points de vue des Inuits. Elle souligne l'importance du leadership inuit en matière de recherche et de collecte de données qui soit bénéfique aux communautés inuites, respecte leur culture et assure la nécessité pour les Inuits de contrôler la recherche et les données.¹¹⁷ La Stratégie nationale inuite sur la recherche énonce les secteurs prioritaires et les objectifs clés pour faire progresser la recherche dans les communautés inuites.

¹¹⁵ (University of Calgary, n.d.)

¹¹⁶ Idem.

¹¹⁷ (University of Calgary, n.d.)



1. **Promouvoir la gouvernance inuite en matière de recherche** : Ce secteur est axé sur le renforcement de l'autodétermination des Inuits en matière de recherche, notamment en augmentant la représentation des Inuits dans la gouvernance de la recherche, en réformant les politiques connexes et en garantissant le contrôle des Inuits sur la gouvernance de la recherche.
2. **Améliorer l'éthique de la recherche** : Ce secteur prioritaire vise à améliorer les pratiques éthiques en matière de recherche dans les communautés inuites, en soutenant les processus d'évaluation éthique menés par les Inuits et en élaborant des lignes directrices spécifiques aux Inuits.
3. **Harmoniser le financement en fonction des priorités de recherche des Inuits** : Ce secteur souligne la nécessité d'harmoniser le financement de la recherche avec les priorités des Inuits, en favorisant l'autodétermination des Inuits en matière de collecte de données, en investissant dans des technologies de données dirigées par les Inuits et en veillant à ce que les Inuits soient propriétaires des données.
4. **Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des Inuits relativement aux données et aux renseignements** : Cette priorité souligne l'importance du contrôle des données par les Inuits, et vise à renforcer les capacités dans les régions inuites, à créer une université Inuit Nunangat et à améliorer l'infrastructure de recherche.
5. **Renforcer les capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat** : Ce secteur est axé sur le renforcement des capacités de recherche dans l'Inuit Nunangat, avec comme objectifs d'élargir les critères de financement pour reconnaître les méthodologies inuites, d'investir dans l'accès à la large bande, d'améliorer l'infrastructure et de mettre au point des programmes de formation spécifiques aux Inuits.¹¹⁸

Principes d'éthique de la recherche sur les Métis

Les [Principes d'éthique de la recherche sur les Métis](#) (en anglais seulement) soulignent l'importance de l'autodétermination des Métis, du respect de leur culture et de leur participation active à toutes les étapes de la recherche et de la collecte de données, en veillant à ce que la recherche soit menée dans la transparence, le consentement et la responsabilité, et en donnant la priorité aux avantages et aux droits des communautés des Métis.¹¹⁹ Ces principes doivent être considérés comme un point de départ pour la recherche éthique et la collecte de données dans les communautés métis, et non comme des règles rigides.¹²⁰

- **Relations réciproques** : Les chercheurs doivent établir des partenariats d'égal à égal avec la communauté des Métis, collaborer avec les membres de la communauté et veiller à ce que les responsabilités et les avantages soient partagés.
- **Respect** : Les chercheurs sont tenus de respecter les perspectives individuelles et collectives, les pratiques et protocoles communautaires, la confidentialité, l'autonomie, l'identité et la diversité des genres.

118 Idem.

119 Idem.

120 Idem.

- **Environnements sécuritaires et inclusifs** : La recherche doit inclure tous les groupes d'âge, tous les genres, toutes les identités sexuelles et toutes les conceptions de l'autochtonie, et doit maintenir l'inclusivité tout au long du processus de recherche.
- **Diversité** : Les chercheurs devraient reconnaître et prendre en compte la diversité au sein des communautés des Métis, y compris les différences de croyances, de valeurs, de visions du monde et d'emplacements géographiques.
- **La recherche doit aboutir à des résultats** : La recherche éthique devrait aboutir à des résultats pertinents, exacts, bénéfiques, responsables et reconnaître les contributions des participants et des partenaires communautaires.
- **Contexte Métis** : Les chercheurs se doivent de bien comprendre l'histoire, les valeurs, les connaissances et le contexte des Métis, en faisant appel à des experts métis et en tenant compte de la complexité des visions du monde et des perspectives culturelles des Métis.¹²¹

Les Principes CARE pour la gouvernance des données autochtones

Les [Principes CARE pour la gouvernance des données autochtones](#) (en anglais seulement) sont un ensemble de lignes directrices visant à garantir que les données relatives aux peuples autochtones soient collectées, gérées et utilisées de manière respectueuse, bénéfique et conforme aux valeurs autochtones, en mettant l'accent sur leur rôle dans le soutien de l'autodétermination des peuples autochtones. L'acronyme « CARE » signifie :¹²²

- **Collective Benefit (Avantage collectif)** : Les peuples autochtones devraient bénéficier des données, et la recherche devrait être en accord avec les besoins et les objectifs de la communauté.
- **Authority to Control (Pouvoir de contrôle)** : Les peuples autochtones ont le droit de prendre des décisions concernant la gouvernance des données et leur représentation dans les données. Les communautés autochtones doivent avoir accès à leurs propres données.
- **Responsibility (Responsabilité)** : Les chercheurs sont responsables envers les communautés autochtones et doivent démontrer comment leur utilisation des données autochtones contribue au bien-être et à l'autodétermination de ces communautés. Les preuves des avantages doivent être partagées et les ressources doivent être ancrées dans les connaissances et les perspectives autochtones.
- **Ethics (Éthique)** : Les droits et le bien-être des Autochtones devraient être une priorité à chaque étape du cycle de vie des données. L'évaluation des risques doit se faire dans une optique autochtone.¹²³

¹²¹ (University of Calgary, n.d.)

¹²² Idem.

¹²³ Idem.



Pratiques exemplaires en matière de méthodologie de recherche autochtone :

Lors de la collecte de données auprès des membres autochtones des FAC et du MDN, il est essentiel de suivre la méthodologie de recherche autochtone. Cette approche est décrite comme étant « réalisée par les Autochtones et pour eux, à l'aide de techniques et de méthodes tirées de leurs traditions et connaissances ». ¹²⁴ Elle souligne l'importance de comprendre et de respecter les cultures, les histoires et les visions du monde autochtones. Parmi ses principaux éléments :

- Reconnaître l'histoire coloniale et les peuples autochtones
- Contester les récits coloniaux
- Revitaliser les connaissances et les modes de vie autochtones
- Mener les recherches d'une perspective interne (insider)/externe (outsider)
- Éviter l'exploitation de la recherche
- Soutenir l'autodétermination des peuples Autochtones
- Réduire les déséquilibres de pouvoir dans les méthodes de recherche conventionnelles. ¹²⁵

Méthodes de recherche autochtones :

Lors de la collaboration avec les communautés autochtones, il est important d'intégrer des méthodes de recherche qui leur sont adaptées. Ces méthodes doivent être appliquées avec soin, en veillant à ce qu'un Aîné et un Facilitateur externe soient présents pour garantir un environnement sécuritaire et qui tient compte des traumatismes pour les membres autochtones des FAC et du MDN. Ces méthodes sont notamment les suivantes :

- La narration
- La réflexion personnelle
- Les visites
- Les cercles de partage
- Les cérémonies (formelles et informelles)
- La création artistique
- La danse ¹²⁶

¹²⁴ (Loyer, 2024)

¹²⁵ Idem.

¹²⁶ Idem.

La recherche centrée sur les Autochtones :

La recherche centrée sur les Autochtones privilégie les perspectives, les connaissances et les méthodologies des peuples autochtones. Cette approche vise à décoloniser les pratiques de recherche traditionnelles, qui ont souvent tendance à marginaliser ou à exploiter les communautés autochtones.¹²⁷ Elle insiste sur les valeurs, les priorités et les modes de connaissance inhérents aux cultures et aux visions du monde autochtones.¹²⁸ Parmi ses principales caractéristiques, la recherche centrée sur l'autochtone :

- est dirigée par la communauté
- intègre les visions du monde autochtones
- poursuit un objectif
- est personnelle
- est basée sur les relations
- repousse les frontières coloniales
- est axée sur la résilience et la résistance
- fait entendre les voix et les peuples autochtones¹²⁹

Lignes directrices pour la recherche autochtone

L'Université de l'Alberta a élaboré un ensemble de lignes directrices pour garantir la collecte appropriée des données et de la recherche sur les peuples autochtones. Ces lignes directrices aident les chercheurs à aborder la recherche autochtone avec respect, responsabilité et sensibilisation. Les étapes suivantes doivent être prises en compte :¹³⁰

1. Se situer dans le travail et la recherche
 - D'où venez-vous?
 - À qui devez-vous rendre des comptes?
 - Quels sont vos préjugés?
2. Suivre les protocoles culturels
 - Cela permettra de s'assurer que la recherche est menée de manière respectueuse et responsable, tout en suivant les traditions, les structures de gouvernance et les lignes directrices de la communauté.

127 Idem.

128 Idem.

129 (Loyer, 2024)

130 Idem.



3. Travailler en collaboration

- L'objectif est de mener des recherches avec les peuples autochtones
- Les questions à poser sont les suivantes :
- Pour qui faisons-nous des recherches?
 - Comment la communauté bénéficiera-t-elle de cette recherche ou de ce projet?
 - Quelles sont vos relations actuelles avec la communauté?
 - À quel point votre recherche est-elle transparente pour la communauté?
 - À quel moment de votre recherche êtes-vous en contact avec la communauté?

4. Consentement et propriété

- Ne partez pas du principe que tout est du domaine public
- Qui revendique « la propriété » des données de recherche et du matériel de recherche?
- Le consentement de la communauté doit être donné avant la publication de tout matériel de recherche
- Les protocoles culturels ont-ils été suivis?

5. Rémunération

- La collaboration et la consultation demandent du temps et des efforts, mais aussi un travail émotionnel. Chacun mérite d'être rémunéré pour son temps et son énergie.¹³¹

Pour mener des recherches éthiques et collecter des données de manière responsable auprès des communautés autochtones, il importe d'intégrer la méthodologie de la recherche autochtone. Les chercheurs responsabilisent les personnes autochtones et soutiennent leur autodétermination en donnant la priorité à la décolonisation, au respect culturel et à la collaboration. L'utilisation des méthodes centrées sur les peuples autochtones comme la narration, les cercles de partage et les cérémonies, garantit le respect des voix et des connaissances autochtones. Au final, le fait de centrer les perspectives autochtones dans la recherche et la collecte de données permet de contester les héritages coloniaux, d'améliorer la collecte de données et de favoriser des relations plus fortes et plus équitables avec les communautés autochtones de manière à améliorer les programmes et les services qui les concernent.

Conclusion

Cette trousse à outils vise à former les membres des FAC et du MDN et les doter d'une compréhension globale de l'inconduite sexuelle dans le contexte des communautés autochtones. En explorant le contexte historique et en reconnaissant l'impact des politiques coloniales, nous préparons le terrain pour reconnaître et traiter la violence permanente subie par les femmes autochtones. Lorsque vous aurez terminé cette trousse de formation, nous vous encourageons à réfléchir à ce que vous avez appris en répondant aux questions de réflexion ci-dessous.



Questions de réflexion

1. **Développement personnel** : Comment cette formation a-t-elle changé votre compréhension des défis auxquels sont confrontés les membres autochtones et les victimes d'inconduite sexuelle?
2. **Plan d'action** : Quelles actions spécifiques comptez-vous entreprendre pour appliquer les connaissances acquises lors de cette formation dans vos interactions et responsabilités quotidiennes au sein des FAC?
3. **Pertinence culturelle** : Comment vous assurerez-vous que votre approche du soutien aux membres autochtones est à la fois culturellement pertinente et efficace?
4. **Instaurer la confiance** : Comment pouvez-vous vous assurer que vos actions et réponses contribuent à créer un environnement sûr et digne de confiance pour les membres autochtones?
5. **Soutenir les survivants** : Comment pouvez-vous vous assurer que les survivants autochtones d'inconduite sexuelle sont informés, soutenus et ont accès à des services de soutien appropriés au sein des FAC?
6. **Communication efficace** : Comment pouvez-vous communiquer efficacement avec les survivants autochtones d'inconduite sexuelle, compte tenu de leurs expériences uniques et de leur éventuelle méfiance à l'égard des systèmes institutionnels?
7. **Intégration des pratiques de guérison autochtones** : Quelles mesures pouvez-vous prendre pour vous informer, ainsi que votre équipe, sur les pratiques de guérison autochtone et leur rôle dans le rétablissement et le soutien?
8. **Préjugés et défis** : Quels sont les préjugés ou les hypothèses que vous devriez peut-être corriger pour mieux soutenir les membres autochtones victimes d'inconduite sexuelle?
9. **Connaître ses droits** : Réfléchissez à la manière dont vous soutiendriez un collègue qui envisage de signaler un incident d'inconduite sexuelle, en veillant à ce qu'il connaisse ses droits légaux.
10. **Apprentissage continu** : Quelles ressources ou formations supplémentaires pourriez-vous rechercher pour approfondir votre compréhension et votre capacité à soutenir vos collègues autochtones et à lutter contre l'inconduite sexuelle au sein des FAC?

Pour finir, nous encourageons les membres à approfondir leur compréhension en accédant au lien ci-dessous afin d'évaluer leurs connaissances sur les peuples autochtones grâce aux cours complémentaires proposés par l'Université de l'Alberta : [Indigenous Canada](#) (en anglais seulement).

Ouvrages cités

- Aboriginal Healing Practices of Ancient Canada. (n.d.). *Learn About The Aboriginal Healing Practices of Ancient Canada*. Retrieved from Natural Alternative Remedy : <https://www.naturalalternativeremedy.com/learn-aboriginal-healing-practices-ancient-canada/>
- Aguiar, W., & Halseth, R. (2015). *Aboriginal Peoples and Historic Trauma: The process of intergenerational transmission*. Retrieved from National Collaborating Centre for Aboriginal Health: <https://www.cnsa-nccah.ca/docs/context/RPT-HistoricTrauma-IntergenTransmission-Aguiar-Halseth-EN.pdf>
- Brant, J. (2017, March 22). *Missing and Murdered Indigenous Women and Girls in Canada*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>
- Bremner, L. K., Johnston, L. A., Rowe, G., Sasakamoose, J., & Evans, J. (2020). *Exploring Indigenous Approaches to Evaluation and Research in the Context of Victim Services and Supports*. Retrieved from Department of Justice Canada: https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/jus/J2-495-2020-eng.pdf
- Burczycka, M., & Cotter, A. (2023, October 4). *Court outcomes in homicides of Indigenous women and girls, 2009 to 2021*. Retrieved from Statistics Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00006-eng.htm>
- CBC. (2018, January 25). *The Millennium Scoop: Indigenous youth say care system repeats horrors of the past*. Retrieved from CBC Radio : <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/a-special-edition-of-the-current-for-january-25-2018-1.4503172/the-millennium-scoop-indigenous-youth-say-care-system-repeats-horrors-of-the-past-1.4503179>
- Chartier, C. (n.d.). *Identity*. Retrieved from Indigenous Peoples Atlas of Canada: <https://indigenouspeoplesatlasofcanada.ca/section/metis/>
- Cotter, A., & Burczycka, M. (2023, Decemeber 5). *Sexual misconduct in the Canadian Armed Forces, 2022*. Retrieved from Statistics Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-603-x/85-603-x2023001-eng.htm>
- Council on Aboriginal Initiatives. (2011, February 11). *Elder Protocol and Guidelines*. Retrieved from University of Alberta: <https://www.ualberta.ca/provost/media-library/indigenous-files/elderprotocol.pdf>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. (2024). *First Nations*. Retrieved from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: <https://www.rcaanc-cirnac.ca/eng/1100100013791/1535470872302>



- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. (2024). *Inuit*. Retrieved from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100014187/1534785248701>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. (2024). *Métis*. Retrieved from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100014427/1535467913043>
- Department of Justice Canada. (2017, July). *JustFacts - Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*. Retrieved from Department of Justice Canada, Government of Canada: <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/jf-pf/2017/july04.html>
- Department of National Defence. (2021, November 4). *Use of Terminology*. Retrieved from Department of National Defence: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/orders-policies-directives/operation-honour-manual/use-of-terminology.html>
- Dupuis-Rossi, R. (2021). The Violence of Colonization and the Importance of Decolonizing Therapeutic Relationship: The Role of Helper in Centring Indigenous Wisdom. *International Journal of Indigenous Health*.
- Gadacz, R. R. (2017, February 22). *Sweat Lodge*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/sweat-lodge>
- Gaudry, A. (2009, January 7). *Métis*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia : [https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/metis#:~:text=The%20term%20is%20used%20to,Red%20River%20Settlement%20\(see%20M%C3%A9tis](https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/metis#:~:text=The%20term%20is%20used%20to,Red%20River%20Settlement%20(see%20M%C3%A9tis)
- Hanson, E. (n.d.). *The Indian Act*. Retrieved from Indigenous Foundations Arts UBC: https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/the_indian_act/
- Koelwyn, R. (2018). UNSETTLING SETTLER SHAME IN SCHOOLING: RE-IMAGINING RESPONSIBLE RECONCILIATION IN CANADA. *McGill Journal of Education*.
- Loyer, J. (2024, August 27). *Indigenous Research*. Retrieved from University of Alberta: <https://guides.library.ualberta.ca/indigenous-research/indigenous-research-methods>
- Menzies, P. (2024, May 30). *Intergenerational Trauma and Residential Schools*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/intergenerational-trauma-and-residential-schools>
- Nahulu, L., Roessel, M. H., & Sahlu, S. (n.d.). *Stress & Trauma Toolkit for Treating Indigenous People in a Changing Political and Social Environment*. Retrieved from American Psychiatric Association.

- National Centre for Truth and Reconciliation . (2008). *Residential School History* . Retrieved from National Centre for Truth and Reconciliation : <https://nctr.ca/education/teaching-resources/residential-school-history/#:~:text=The%20first%20church%20Drun%20Indian,from%20their%20families%20and%20cultures>
- National Defence Canada. (2019, February 26). *Indigenous People in the Canadian Armed Forces*. Retrieved from Government of Canada: https://www.canada.ca/en/department-national-defence/news/2017/06/les_peuples_autochtones_dans_les_forces_armees_canadiennes.html
- National Defence Canada. (2021, November 4). *Chapter 2 - Understanding of Sexual Misconduct* . Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/orders-policies-directives/operation-honour-manual/understanding-of-sexual-misconduct.html#2.1>
- National Defence Canada. (2021, November 4). *Chapter 5 - Prevention of Sexual Misconduct* . Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/orders-policies-directives/operation-honour-manual/prevention.html>
- National Defence Canada. (2021, October 22). *Member and Family Assistance services*. Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/health-support/member-family-assistance-services.html>
- National Defence Canada. (2021, November 16). *The Operation HONOUR Manual - Chapter 1 Overview*. Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/orders-policies-directives/operation-honour-manual.html>
- National Defence Canada. (2022, October 28). *Bystander Intervention Strategies (5D)*. Retrieved from National Defence Canada : <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/training-educational-materials/bystander-intervention-strategies.html>
- National Defence Canada. (2022, August 12). *Chapter 3 - Guidance for Responding to Incidents or Allegations* . Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/orders-policies-directives/operation-honour-manual/guidance.html>
- National Defence Canada. (2022, October 28). *The six steps to bystander intervention* . Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/conflict-misconduct/sexual-misconduct/training-educational-materials/six-steps-bystander-intervention.html>



- National Defence Canada. (2023, May 26). DAOD 9005-1, *Sexual Misconduct Response* . Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/corporate/policies-standards/defence-administrative-orders-directives/9000-series/9005/9005-1-sexual-misconduct-response.html>
- National Defence Canada. (2024, July 5). *About the Sexual Misconduct Support and Resource Centre*. Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/health-support/sexual-misconduct-response/about-smrc.html>
- National Defence Canada. (2024, July 2). *Get support services*. Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/health-support/sexual-misconduct-response/get-support.html>
- National Defence Canada. (2024, June 25). *Sexual Misconduct Support and Resource Centre*. Retrieved from National Defence Canada: <https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/benefits-military/health-support/sexual-misconduct-response.html>
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. (2019). *Reclaiming power and place: The final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls: Volume 1a*. Retrieved from National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls: https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Executive_Summary.pdf
- Native Voices - Native People's Concepts of Health and Illness . (n.d.). *Medicine Ways: Traditional Healers and Healing* . Retrieved from National Library of Medicine : <https://www.nlm.nih.gov/nativevoices/exhibition/healing-ways/medicine-ways/medicine-wheel.html#:~:text=The%20Medicine%20Wheel%2C%20sometimes%20known%20as%20the%20Sacred,The%20Medicine%20Wheel%20can%20take%20many%20different%20forms.>
- Native Women's Association of Canada. (2020, June). *A Culturally Relevant Gender-Based Analysis (CRGBA) Starter Kit: Introduction, Incorporation and Illustrations of Use*. Retrieved from Native Women's Association of Canada: <https://stbbi.nwac.ca/wp-content/uploads/2021/02/CRGBA-Starter-Kit.pdf>
- Native Women's Association of Canada. (2022, May 26). *The Resiliency Lodge Chelsea* . Retrieved from Native Women's Association of Canada : <https://nwac.ca/journal/the-resiliency-lodge-chelsea#:~:text=Our%20goal%20is%20to%20create%20a%20welcoming%2C%20culturally,the%20healing%20elements%20the%20lodge%20has%20to%20offer.>
- Native Women's Association of Canada. (2023, June 9). *Wabanaki Resiliency Lodge: Healing Our People and the Planet* . Retrieved from Native Women's Association of Canada: <https://nwac.ca/journal/wabanaki-resiliency-lodge-healing-our-people-and-the-planet>

- Native Women's Association of Canada. (2024). *Building a Safe Passage for Indigenous W2STGD+ People Impacted by Sexual Misconduct in CAF/DND*. Retrieved from Native Women's Association of Canada: <https://www.nwac.ca/assets-documents/MMIWG2S-Department-of-National-Defense-Roundtable-Report-May-2024.pdf>
- Native Women's Association of Canada. (n.d.). *About Us*. Retrieved from Native Women's Association of Canada: <https://nwac.ca/about-us>
- Native Women's Association of Canada. (n.d.). *Intersections: Indigenous and 2SLGBTQQIA+ Identities*. Retrieved from Native Women's Association of Canada: https://nwac.ca/assets-knowledge-centre/2S_Intersections_Booklet_V2.pdf
- Peach, J. M., & LeBlanc, M. M. (2022, October). *An intersectional approach to understanding military members' experience of microaggressions before and during the COVID-19 pandemic*. Retrieved from National Defence Canada: https://cradpdf.drdc-rddc.gc.ca/PDFS/unc410/p815946_A1b.pdf
- Robinson, A. (2018, May 2). *Smudging*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/smudging>
- Self-Governing Indigenous Governments Data Steering Committee. (2023). *Indigenous Approaches to Data and Evaluation*. Retrieved from Data and Governance and Management Toolkit: <https://indigenousdatatoolkit.ca/getting-started/indigenous-approaches-to-data-and-evaluation/>
- Simon, M. (2011). Canadian Inuit: Where we have been and where we are going. *International Journal*, 879-891.
- Statistics Canada. (2021). *Census Profile, 2021 Census of Population*. Retrieved from Statistics Canada: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.ATISTIClist=1&HEADERlist=19&SearchText=Canada&DGUIDlist=2021A000011124>
- Statistics Canada. (2022, July 13). *On guard for thee: serving in the Canadian Armed Forces*. Retrieved from Statistics Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/220713/dq220713c-eng.pdf?st=44dDoZJL>
- Statistics Canada. (2022, April 26). *Violent victimization and perceptions of safety among First Nations, Métis and Inuit women and among women living in remote areas of Canada*. Retrieved from Statistics Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220426/dq220426b-eng.htm>
- The Canadian Encyclopedia. (2022, September 23). *Women and the Indian Act*. Retrieved from The Canadian Encyclopedia: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/women-and-the-indian-act>



The Canadian Research Institute for the Advancement of Women - Feminist Northern Network. (2016). *Colonialism and its Impacts*. Retrieved from The Canadian Research Institute for the Advancement of Women: <https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Local-Women-Matter-3-Colonialism-and-its-impacts.pdf>

The Encyclopedia Canada. (n.d.). *Indigenous Peoples*. Retrieved from The Encyclopedia Canada: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/quiz/cc-quiz-indigenous-peoples>

The University of British Columbia . (n.d.). *The Sixties Scoop*. Retrieved from The University of British Columbia : <https://irshdc.ubc.ca/learn/the-child-welfare-system-and-the-sixties-scoop/>

University of Calgary. (n.d.). *Indigenous Data Governance Principles*. Retrieved from University of Calgary - Research at UCalgary: <https://research.ucalgary.ca/engage-research/indigenous-research-support-team/irst-resources/indigenous-data-sovereignty>

ANNEXE A

1. Droits légaux et ressources

Cette section fournit aux employés des FAC et du MDN, y compris aux officiers, des informations sur l'inconduite sexuelle. Elle explique comment signaler les incidents et énumère les services de soutien disponibles pour aider à maintenir un environnement sûr et respectueux au sein des FAC et du MDN.

Si vous n'êtes pas certain que l'incident peut être qualifié d'inconduite sexuelle, adressez-vous au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (CIIS) pour avoir une conversation confidentielle avec un conseiller.

Ressource	Lien	Audience cible
Signalement	Intervention sur l'inconduite sexuelle	Tous les militaires
Rôles et responsabilités	Intervention sur l'inconduite sexuelle	Commandants d'unité et autres membres de la chaîne de commandement

Il est important de noter qu'en vertu de l'article 19.15 – Interdiction de représailles des ORFC, aucun membre des FAC ne peut exercer de représailles à l'encontre d'une personne qui a signalé de bonne foi une inconduite sexuelle ou qui a coopéré à une enquête menée sur un tel signalement. Si des représailles ou toute autre forme de menace, d'intimidation, d'ostracisme ou de comportement discriminatoire en réponse à un rapport d'inconduite sexuelle sont signalées, le commandant est tenu de mener une enquête. Tout membre des FAC ayant un tel comportement peut faire l'objet de sanctions administratives ou disciplinaires, voire les deux.

2. Services de soutien pour les survivants

Le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIS) offre des services de soutien aux personnes affectées par l'inconduite sexuelle de quelque nature que ce soit. Le CSRIS offre du soutien :

- aux membres actuellement en service des Forces armées canadiennes (FAC)
- aux anciens membres des FAC
- au personnel de la fonction publique du ministère de la Défense nationale (MDN)
- aux anciens membres du personnel de la fonction publique du MDN
- aux cadets âgés de 16 ans et plus
- aux Rangers juniors canadiens âgés de 16 ans et plus
- aux membres de famille des personnes mentionnées ci-dessus âgés de 16 ans et plus
- aux membres de l'équipe de la Défense et les proches aidants qui soutiennent les personnes affectées



Ressource	Lien	Audience cible
Obtenir des services de soutien <ul style="list-style-type: none"> - Soutien initial - Signaler une inconduite sexuelle - Soutien continu - Conseils pour le personnel dirigeant 	CSRIS	Tous les membres des FAC et du MDN
Obtenir des services de soutien <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes conjugaux et problèmes familiaux - Harcèlement au travail - Problèmes personnels et affectifs - Abus d'alcool et de médicaments 	Services d'aide aux militaires et à leur famille	Tous les membres des FAC et leurs familles
Programme d'aide aux membres des FC <ul style="list-style-type: none"> - Soutien en santé mentale 	Téléphonez au 1-800-268-7708 (ATS : 1-800-567-5803 pour les personnes sourdes ou malentendantes)	Tous les membres des FAC et leurs familles

Important : Vous pouvez contacter un conseiller du CSRIS à tout moment, jour et nuit, sans frais au 1-844-750-1648 pour obtenir un **soutien confidentiel**, des renseignements sur les options disponibles, des conseils pour soutenir les autres et un aiguillage vers des organismes de soins et de services. Les conseillers et les coordonnateurs sont des employés de la fonction publique pour le MDN et ne sont pas tenus de rendre compte aux FAC.

Si ces ressources ne conviennent pas à votre situation particulière, veuillez consulter la page [Gouvernement du Canada - Pour obtenir de l'aide à la suite d'un incident d'inconduite sexuelle](#) pour obtenir des ressources supplémentaires.

**Native Women's
Association of Canada**



**L'Association des femmes
autochtones du Canada**

Ce projet a été rendu possible grâce au financement du Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle du ministère de la Défense nationale.
This project was made possible by funding from the Sexual Misconduct Support and Resource Centre at the Department of National Defence.